



Bloc-Notes

MAIRIE

☎ 04 76 52 24 29 - Fax: 04 76 52 42 33

Adresse Mél.: mairie.sne@orange.fr

385 chemin du village

38330 St Nazaire les Eymes

Horaires d'ouverture au public:

lundi de 13h à 19h, mardi, jeudi et vendredi de

13h à 17h, mercredi de 8h à 17h

Horaires vacances scolaires:

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h,

mercredi de 8h à 12h

Site internet: www.saint-nazaire-les-eymes.fr

Services techniques ☎ 04 76 52 91 21

Agence postale communale ☎ 04 76 52 24 25

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h,

mercredi, samedi de 9h à 12h

Levée du courrier : 8h30, pas de levée le samedi

Fermeture exceptionnelle les 22, 23, 24 et 25 février

Cantine ☎ 04 76 52 43 55, cantine-sne@orange.fr

Halte-garderie les P'tits loups ☎ 04 76 52 34 80

Portage des repas à domicile ☎ 04 76 52 24 29

Bibliothèque municipale L'oiseau Lyre

Horaires d'ouverture au public : mardi de 16h à

18h, mercredi de 10h30 à 12h et de 17h à 19h,

vendredi de 16h à 18h, samedi de 11h à 12h.

Horaires d'ouverture pendant les vacances

scolaires: uniquement le mercredi de 17h à 19h

Prochaine publication:

Les articles doivent être envoyés à

michele.flamand@wanadoo.fr

ou être déposés en mairie sous enveloppe
avec la mention **Pour l'essentiel de mars.**

Parution dans la semaine du 27 février 2012

Date limite de dépôt

des articles : vendredi 3 février

Agenda de février

Le symbole ⓘ indique que ce sujet fait l'objet d'un article plus détaillé dans ce numéro.

- **Vendredi 27 janvier: loto de la bibliothèque**, salle CARTIER-MILLON à partir de 20h.

- **Dimanche 29 janvier: nouvel an chinois**, salle CARTIER-MILLON. Renseignements: Chin BRUGUIERE ☎ 04 76 52 78 51
Mél. chinbruguiere@gmail.com

- **Mercredi 1^{er} février: collecte de sang** à l'Agora de St Ismier de 8h30 à 12h et de 16h30 à 20h ⓘ.

- **Mercredi 8 février: permanence « Info énergie »** gratuite à Crolles, de 9h à 12h et de 14h à 18h, organisée par l'Ageden (Association pour une Gestion Durable de l'Energie) pour tous (habitants et professionnels). Prendre rendez-vous ☎ 04 76 23 53 50.

- **Vendredi 17 février: assemblée générale de l'association communale de pêche « La Baisse de Miribelles »**, à 20h30, salle des 2 colonnes au cours de laquelle seront remis les permis de pêche de l'association.

Notez-le

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'AGENCE POSTALE

Elle sera exceptionnellement fermée les 22, 23, 24 et 25 février.

RECENSEMENT

Les jeunes gens (**filles et garçons**) nés en **janvier, février et mars 1996** doivent se faire recenser en mairie à compter du jour anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'au 31 mars 2012, munis de leur carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

ECOLE MATERNELLE DE ST NAZAIRE LES EYMES

PREINSCRIPTIONS RENTREE DE SEPTEMBRE 2012

Les familles des enfants nés en 2009 (entrée en petite section à la rentrée de septembre 2012) qui souhaitent inscrire leurs enfants à la rentrée de septembre 2012 à l'école maternelle de St Nazaire doivent prendre contact avec Françoise AUBRY, directrice, afin de procéder à une pré-inscription.

Cette démarche est importante pour la prévision des effectifs à la rentrée de septembre 2012.

Contact: Ecole maternelle - Chemin de la mairie - 38330 Saint Nazaire les Eymes ☎ 04 76 52 17 26.

Possibilité de laisser un message sur le répondeur, merci de donner vos coordonnées.

Journée de disponibilité de la directrice: le vendredi.

...Notez-le

STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ECOLES

Nous rappelons aux personnes déposant des enfants scolarisés dans l'une des deux écoles que les véhicules DOIVENT ETRE GARES AUX EMPLACEMENTS PREVUS A CET EFFET : parking, places de stationnement le long de la salle CARTIER-MILLON et de l'école élémentaire...

Outre l'aspect sécuritaire que représente un stationnement correct, le respect des lois, du code de la route et la courtoisie au volant sont des valeurs à donner à nos enfants.

PERMANENCE DE L'AVOCAT

Maître Anaïs BOURGIER, avocat, assurera désormais les permanences juridiques gratuites sur la commune.

Pour rappel, elles ont lieu en mairie le premier vendredi du mois, entre 14h et 16h. Un rendez-vous doit être pris en appelant la mairie ☎ 04 76 52 24 29.

SPA NORD ISERE ☎ 04 78 38 71 72

La commune a signé une convention avec la SPA nord Isère qui intervient dans les 2 heures pour la capture et l'évacuation des animaux divagants sur la voie publique.

Informations communales

Elections

Les électeurs sont répartis sur la commune en deux bureaux de vote organisés à la salle CARTIER-MILLON lorsque des élections ont lieu.

Ils sont composés :

- pour le bureau 1 de 894 électeurs
- pour le bureau 2 de 1 228 électeurs, situation au 1^{er} mars 2011.



Dans le cadre de ses travaux de révision des listes électorales, la commission administrative s'est penchée sur une nouvelle répartition des bureaux de vote pour assurer un

meilleur équilibre du nombre d'électeurs, faciliter la tenue et l'organisation de ces deux bureaux. Ainsi un certain nombre d'électeurs du bureau 2 vont être affectés au bureau 1. Cela concerne les électeurs domiciliés :

Chemin de la Fontaine • Place de l'église • Chemin des Buis • Chemin du Moulin • Chemin du Village côté pair • Chemin Grenier • ZA La Grande Chantourne.

Par ailleurs vous noterez que dans le cadre de la refonte des listes électorales une nouvelle carte d'électeur sera envoyée à chacun.

Population légale de la commune



Les populations légales 2009 sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Elles servent notamment au calcul des dotations de l'Etat et des différents mécanismes de péréquation financière.

L'INSEE nous indique que la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2012 sur la commune de St Nazaire est la suivante :

- population municipale (1) : 2 891 habitants (2 874 en 2011, 2 786 en 2010)
- population comptée à part (2) : 73 habitants (69 en 2011, 66 en 2010)
- population totale (3) : 2 964 habitants (2943 en 2011, 2 852 en 2010).

(1) la population municipale comprend en particulier les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune,

(2) la population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune : ce sont par exemple des personnes majeures âgées de moins de 25 ans qui ont leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études, les personnes qui sont dans un service en long séjour dans des établissements, publics ou privés, de santé extérieurs à la commune...

(3) la population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Plus d'information sur www.insee.fr

■ Cimetière : reprise de concessions en état d'abandon

La commune de St Nazaire les Eymes a engagé depuis 2010, une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière.

Cette mesure est prévue par l'article L 2223.17 du Code général des collectivités territoriales, qui permet de reprendre les concessions qui ne sont plus entretenues et nuisent au bon ordre et à la décence dans notre cimetière.

C'est pourquoi, la commune de St Nazaire les Eymes invite toutes les personnes concernées (descendants et successeurs de concession) à se manifester le plus rapidement possible auprès de la mairie. La procédure engagée concerne les concessions suivantes :

Ancien cimetière :

Concession n° 09 au nom de CARRAGEAT-BONNET MACHOT

Concession n° 12 au nom de REY PIROLLE Arthur

Concession n° 14 au nom de ALLAMANO

Concession n° 18 au nom de FAURE Romain

Concession n° 21 au nom de NAVIZET - GONNARD

Concession n° 24 au nom de JARDIN Louis

Concession n° 36 au nom de FRASSY Pierre

Concession n° 60 au nom de COLLOMB Jean

Concession n° 80 au nom de JULLIEN

Concession n° 86 au nom de PECLET Félicie

Concession n° 93 au nom de SIMIAND Adrien

Concession n° 96 au nom de MEREL Ernest

Concession n° 139 au nom de REVOLLET François

Concession n° 140 au nom de MARTINOT - REVOLLET

Concession n° 146 au nom de CHABERT Paul

Concession n° 150 au nom de RAMEL Eugène

Concession n° 161 au nom de BALLY - COMBE

Concession n° 162 au nom de PALLISSE Victor

Concession n° 178 au nom de BARBAZ Eugénie

Concession n° 189 au nom de SEVERAC

Nouveau cimetière :

Concession n° 96 au nom de LAROCHE Jean

Concession n° 123-124 au nom de SADOUX

Environnement

■ Familles à énergie positive - Défi 2011-2012



Le premier relevé des compteurs date du 1^{er} décembre, voilà déjà presque deux mois que l'équipe « -C + » est engagée dans le défi visant à réduire d'au moins 8 % sa consommation d'énergie.

Le 14 décembre une réunion d'échange entre les participants a permis à ceux d'entre nous ayant déjà manipulé le wattmètre de présenter un bilan de leur installation et prodiguer des conseils aux autres. Il a bien sûr été évoqué la consommation de certains appareils, les avantages et inconvénients de les brancher à l'aide d'une prise avec interrupteur ou avec une minuterie. Il est ainsi possible d'adapter au mieux la consommation des ordinateurs en fonction de l'usage que l'on en a. Pour cela, il s'agit de programmer l'arrêt de l'écran ou sa mise en veille, ce qui permet de ramener la consommation des périodes d'inactivité de l'ordinateur de 100 watts à moins de 5 watts.

De l'avis de tous, c'est sur le **chauffage** qu'il est primordial de se focaliser, surtout à cette période de l'année. Il représente, et de loin, la plus grosse part de notre consommation énergétique. L'objectif de - 8 % de l'équipe n'est envisageable que par des agissements dans ce domaine.

Baisser globalement la température est une mesure déjà largement adoptée dans l'équipe, il nous sera donc difficile de gagner des pourcentages de ce côté-là.

D'autres actions existent toutefois: optimisation du réglage de la dalle chauffante, fermeture des portes des pièces non chauffées, réduction du chauffage la nuit et pendant les heures d'absence. Dans ce dernier cas, pour conserver un confort équivalent, chacun doit :

- 1) déterminer le temps nécessaire pour ramener une température agréable et augmenter le chauffage en conséquence - par exemple l'augmenter une heure avant de se lever.
- 2) déterminer sous quel délai la réduction du chauffage est ressentie, et baisser le thermostat un certain temps avant de se coucher ou de quitter la maison - par exemple le baisser une demi-heure avant de partir.

Le saviez-vous ?

Au-delà de 20°, chaque degré de plus coûte en moyenne 7 % sur la facture de chauffage.

Solution: baisser de 1 ou 2° la température chez soi, c'est toujours gagnant.

Plus d'information sur ce défi sur www.familles-a-energie-positive.fr

Jean-Pierre ARTHAUD et Laurent DUCOUSSO

■ Eclairage public

Fin janvier 2012, il n'y aura plus de lampes fluorescentes (dites ballons fluos) sur les candélabres de la commune. Elles ont été remplacées par des lampes compactes à iodures métalliques et brûleur céramique. La puissance est passée de 125 W à 45 W, la consommation a été divisée

par 2,7 et leur durée de vie annoncée est de 24 000 heures. De plus ces lampes présentent une très bonne efficacité lumineuse tout en ayant un bon indice de rendu des couleurs.

Véronique HENOFF et Gérard AMBLARD

■ Déchets dangereux des ménages : DDM

Certains déchets, de bricolage notamment, comportent des risques pour la santé et l'environnement.

En effet, les acides peuvent être explosifs ou corrosifs, d'autres déchets sont toxiques ou irritants comme l'ammoniaque ou les résines, beaucoup d'autres sont facilement inflammables.

C'est pourquoi il est important de vous débarrasser de ces déchets dans le lieu réservé à cet effet :

*déchetterie de St Ismier de 11 h à 15 h 45
tous les derniers mercredis de chaque mois*

Liste des Déchets Dangereux des Ménages acceptés :

- acide, base, soude, eau oxygénée, hydrogène
- aérosol divers : radiographie, tube néon, ampoule basse
- consommation, emballage vide souillé, solide souillé
- phytosanitaire
- résine, colle, peinture
- solvant, hydrocarbure, huile alimentaire liquide
- bouteille de gaz, type camping gaz (poids inférieur à 2 kg)
- cartouche à encres pour imprimante, toner de photocopieur
- extincteur

Véronique HENOFF

■ Les chenilles processionnaires



L'an dernier vous avez été nombreux à réagir à l'article du bulletin municipal sur ces fameuses chenilles dont l'existence est surtout révélée en hiver lorsqu'elles établissent leurs nids sur les branches de nos pins.

Il me semble important de faire le point sur ces petits animaux, sur les dégâts qu'ils peuvent occasionner, les dangers qu'ils représentent pour l'homme, et les moyens de lutte.

Ces insectes, avant de devenir papillons, passent la plus grande partie de leur existence sous la forme de chenilles ou de larves, vivent en colonies et se nourrissent des aiguilles de la plupart des résineux en particulier des pins. Ils peuvent dans certains cas (extrêmes) entraîner un affaiblissement de l'arbre, permettant ainsi à d'autres ravageurs et parasites de s'installer. La mortalité des sujets atteints reste cependant exceptionnelle.

Lorsque les nids sont visibles sur les pins, en hiver, les chenilles se couvrent de poils urticants pour se défendre contre certains prédateurs. En situation de stress ou en cas d'agression elles sont capables de propulser ces poils dans l'air, ce qui entraîne des démangeaisons et des urtications qui peuvent être très sérieuses sur les personnes ou les animaux à proximité.

L'an dernier je conseillais de couper et brûler l'extrémité des branches porteuses des nids lorsqu'elles étaient accessibles, cela reste toujours d'actualité **MAIS ne prenez pas de risques inutiles lorsqu'elles sont trop hautes, faites appel à un professionnel !**

Cependant il semble nécessaire de lancer une petite réflexion sur le fond de notre affaire :

- Est-ce que la destruction de ces nids ou la mise en œuvre de pièges (j'ai testé pour vous) va régler définitivement le problème de la présence de ces chenilles ?

Malheureusement non ! Elles reviennent chaque année !

- Alors faut-il effectuer des traitements chimiques à **grande échelle** ?

Certainement pas ! On connaît les conséquences néfastes sur la santé humaine et animale et les dégâts collatéraux sur la nature qu'entraînent de telles opérations.

Il est important de comprendre que ces insectes ne sont pas des envahisseurs, ils font partie du cortège naturel des animaux qui nous entourent, et détruire chaque année ces chenilles par la lutte chimique ou mécanique ne résoudra pas définitivement le problème car les arbres, l'année suivante, seront de nouveau habités par des papillons provenant des forêts de Chartreuse.



La meilleure des solutions pour limiter leur retour l'année suivante est :

- de couper ou faire couper les branches porteuses de nids
- d'éviter la plantation de nouveaux pins dans les secteurs favorables à la chenille, voire de supprimer les pins,
- de favoriser l'installation des prédateurs de ces insectes, comme les mésanges, le coucou, la huppe, la chauve-souris insectivore, le geai, et tout un cortège d'insectes prédateurs sans oublier les parasites (champignons) en améliorant la biodiversité par la plantation d'arbres et de haies de feuillus variés et en évitant les traitements chimiques dans nos jardins ! Cela sera bénéfique pour tout le monde !

NB : si vous croisez une procession de chenilles, évitez de les agresser et éloignez les enfants et les animaux de compagnie.

Thierry CLARY

Urbanisme : changements 2012

Depuis le 1^{er} janvier 2012 le seuil de surface entre une déclaration préalable et un permis de construire n'est plus 20 m², mais 40 m².

Il est possible, avec une déclaration préalable, d'agrandir une construction jusqu'à 40 m² de SHOB, au lieu de 20 m² auparavant, à condition de ne pas dépasser 170 m² de SHON totale et de respecter la SHON autorisée sur le terrain par les règles du PLU. Si le seuil de 170 m² de SHON totale est dépassé, ce sera un permis de construire.

La SHOB est la surface hors œuvre brute et la SHON, la surface hors œuvre nette.

Attention à partir du 1^{er} mars 2012 ces deux notions de SHOB et SHON disparaîtront et seront remplacées par la surface de plancher... Une nouvelle information sera faite à cette occasion.

Pour tout renseignement contactez le service urbanisme de la mairie ☎ 04 76 52 24 29.

| Travaux sur constructions existantes | En zone U du PLU | |
|---|---|--|
| | Travaux entraînant une SHON supérieure à 170 m ² | Travaux entraînant une SHON inférieure ou égale à 170 m ² |
| SHOB inférieure ou égale à 2 m ² | Dispense de formalité (*) | |
| SHOB supérieure à 2m ² et inférieure ou égale à 20 m ² | Déclaration préalable | |
| SHOB supérieure à 20m ² et inférieure ou égale à 40 m ² | Permis de construire | Déclaration préalable |
| SHOB supérieure à 40 m ² | Permis de construire | |

(*) Il y a dispense de formalité pour une SHOB inférieure à 2 m² mais obligation de respecter les règles du PLU.

Véronique HENOFF

Informations générales

Projet Isère-amont : les travaux vont démarrer



Né de la nécessité de réhabiliter notre système de protection contre le risque d'inondation, le projet Isère-amont est devenu, au fil du temps, un projet d'aménagement du territoire. A son terme, le niveau de protection visé permettra de préserver tous les secteurs urbanisés du Grésivaudan à hauteur de la crue bicentennale. En donnant des espaces de respiration à l'Isère, ce projet favorise aussi l'extension des milieux naturels liés à la rivière.

La première phase de travaux démarre fin janvier 2012. Avant toute intervention sur les digues et dans la plaine alluviale de l'Isère, la principale contrainte à régler est

l'engravement du lit vif. Telle sera la finalité de deux importants chantiers conduits dès cette année: l'arasement des bancs et la création des deux plages de dépôt entre Brignoud et Domène. Les premières interventions sur les digues ne sont, elles, programmées qu'à partir de 2013.



Un magazine de huit pages sera diffusé dans les boîtes aux lettres de la vallée fin janvier 2012. D'autres informations sont disponibles sur www.symbhi.fr

Solid'Action : déménagement social



Solid'Action est une association dont la mission est d'apporter aux personnes en difficulté un travail, une expérience professionnelle, un accueil, un accompagnement, un suivi et du lien social tout en réalisant des actions de solidarité.

Solid'Action vous propose un service de déménagement social destiné aux foyers à revenus modestes, aux

associations et bailleurs sociaux.

Il s'agit d'un service à coût maîtrisé, accompagné si nécessaire d'une palette de prestations: démontage et remontage de meubles, aide à la mise en cartons, nettoyage complet des logements, voire à la remise en état des sols plastiques avec décapage et remise en cire, évacuation et mise en déchetterie d'objets, facilités de paiement.



Pour bénéficier de ce service, la demande doit être nécessairement formulée par un référent social d'un organisme à caractère social. Un **référent social** est une personne habilitée à accompagner des personnes ayant un besoin social: conseiller emploi à Pôle emploi, conseiller Mission locale, assistant(e) social(e), conseiller insertion, animateur local d'insertion, salarié des OPCA.

Ce « partenaire prescripteur » de Solid'Action prend contact avec la personne en charge de cette activité afin qu'elle lui retourne un devis. L'estimation du coût de la prestation est établie au vu des documents remplis et signés conjointement par le référent social et le

bénéficiaire, sur lesquels figurent des renseignements relatifs au mobilier à déménager. Dans la mesure du possible et au vu de la situation, Solid'Action pourra intervenir physiquement pour une visite des lieux.

Le devis doit être accepté par le bénéficiaire et le prescripteur qui se chargeront d'établir le plan de financement (moyens propres, FSL, prime de la CAF,...). Le déménagement pourra alors être planifié et réalisé.

Contact:

Eloïse ETTEGUI 06 84 30 73 80 - 04 76 97 83 64,
e.attedgui-solidaction@orange.fr - www.solid-action.fr

■ Concours d'expressions « Ecrire et décrire la nature de Chartreuse avec Rousseau »

L'année 2012 célébrera le tricentenaire de la naissance du philosophe et écrivain Jean-Jacques ROUSSEAU. A cette occasion le Parc naturel régional de Chartreuse lance un concours d'expressions amateurs gratuit et ouvert à tous (catégories adultes, jeunes et enfants).

En vous inspirant de cette phrase
de Jean-Jacques ROUSSEAU

**« Faire route par beau temps, dans un beau pays,
sans être pressé et avoir pour terme de ma course
un objet agréable... »**

(Extrait de « Les Confessions, le paysage alpestre,
livre IV », 1765)

Exprimez-vous au choix, selon vos envies: poésie, chanson, photographie, nouvelle, slam, dessin, comptine, peinture ou graphisme.

Calendrier:

- 1^{er} janvier: ouverture du concours
- 26 mars: fin de remise des œuvres écrites et sonores, cachet de la Poste faisant foi
- 9 mai: fin de remise des œuvres plastiques, cachet de la Poste faisant foi
- 26 mai: remise des prix et présentation des œuvres lauréates.

Contact:

Emmanuelle VIN, chargée de mission Patrimoine
culturel du Parc naturel régionale de Chartreuse
☎ 04 76 88 75 20 - www.parc-chartreuse.net

■ Des nouvelles du don de sang dans notre canton et ailleurs



Notre objectif: 1000 dons de sang sur les cinq collectes de l'année a été atteint: 1000 poches exactement, en comptant les 204 dons du 30 novembre et les 13 dons de plasma du 13 juillet.

Ce succès dû à la générosité des habitants de nos cinq communes ne doit cependant pas occulter la pénurie préoccupante de sang.

L'annonce d'une avancée dans le domaine de la production de globules rouges démobilités peut-être certains donneurs? Or il faut savoir que cette découverte n'aura pas d'application pratique avant 10-15 ans; et que dire de son coût? L'engagement des donneurs reste donc vital (sang total, plaquettes, plasma).

En ce qui concerne le plasma, les autorités nationales envisagent l'importation de produits dérivés de sang, provenant de donneurs rémunérés hors de France. Des personnes dont la situation économique est telle qu'elles sont contraintes de vendre leur sang. Au-delà du problème humain, on peut s'interroger sur la santé de ces « donneurs » et sur la qualité de leur sang, sachant

que de plus les contrôles sur les produits sanguins ne sont pas aussi rigoureux qu'en France.

La meilleure parade: faire en sorte que la France n'ait jamais à importer de sang ni de produits dérivés... et se rendre massivement à la collecte de sang à Saint Ismier (Agora) le mercredi 1^{er} février (8h30 - 12h et 16h30 - 20h).

L'Assemblée générale de l'association aura lieu le vendredi 10 février (19 h) à St Ismier, salle des fêtes du Rozat (à côté de la mairie).

Association pour le don de sang bénévole



Pharmacies de garde en février 2012

- | | |
|----|---|
| 5 | PHARM. des CHARMANCHES - Crolles - ☎ 04 76 08 92 81 |
| 12 | PHARM. des CHARMETTES - Domène - ☎ 04 76 77 12 32 |
| 19 | PHARM. FONTAINE AMELIE - St Ismier - ☎ 04 76 52 28 62 |
| 26 | PHARM. de FROGES - Froges - ☎ 04 76 45 71 44 |